

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LÉGALES : 4 francs la ligne. S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
---	---	--

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE
 Avis relatif aux vœux du Nouvel An.
 Présence de S. A. S. la Princesse Antoinette à la Messe de Minuit.

PARTIE OFFICIELLE
 (Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
 Arrêté Ministériel déclarant insalubres des logements d'habitation.
 Arrêté de la Direction des Services Judiciaires portant désignation de deux membres de la Commission des Rebrattes.

PARTIE NON OFFICIELLE
 (Avis - Communications - Informations)
AVIS ET COMMUNIQUÉS :
 Prix de vente, d'abonnement et d'insertions légales du Journal de Monaco.
 Avis relatif aux vœux et réceptions du Nouvel An.
 Avis relatif à la révision de la liste électorale.
 Avis relatif à l'établissement de la liste des indigents assistés.
 Avis relatif aux emplois privés.
 Relevé des prix des légumes et fruits.
 Prix des viandes de boucherie
 Prix du lait.

INFORMATIONS :
 Nécrologie.
 Deuxième liste des souscriptions recueillies par S. A. S. le Prince pour les Œuvres d'Assistance de S. A. S. la Princesse Héritière.
 Fête de Charité au profit des enfants de la Garderie du Palais.
 Causerie-Récital organisée par le Comité Nice-Monaco des Amis de la Pologne.
 Théâtre des Beaux-Arts: La Petite Chocolatière; Florence; Ceux de chez nous.

VARIETES
 La fabuleuse existence du nain Tom Pouce, par Alin Monjardin.

MAISON SOUVERAINE

LI. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière dispensent les personnalités, les autorités et les fonctionnaires de Leur adresser des vœux à l'occasion du renouvellement de l'année.

S. A. S. la Princesse Antoinette a assisté à la Messe de Minuit à la Cathédrale. Elle était accompagnée de M^{me} la Comtesse de Baciocchi, de M. et M^{me} A. Mélin et de Miss Wanstall.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu la Loi n° 78 du 19 juillet 1924 portant réglementation nouvelle des rapports entre propriétaires et locataires à partir du 1^{er} octobre 1924 ;
 Vu la Loi n° 245 du 24 juillet 1938 portant réglementation du maintien en jouissance des occupants des locaux affectés à l'habitation ;
 Vu les articles 134, 135 et 137 du Règlement Général de Voirie du 3 avril 1930 ;
 Vu les rapports en date du 16 novembre et 19 décembre 1938 et 7 novembre 1939 de M. le Directeur du Service d'Hygiène ;
 Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 5 décembre 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont déclarés insalubres les logements d'habitation existant dans l'immeuble dénommé « La Tour de Larvotto », sis 4, descente de Larvotto, à Monte-Carlo, et contenus dans les corps de bâtiment situés à l'Est et au Sud de l'escalier principal du dit immeuble.

ART. 2.

La démolition de la dite partie d'immeuble est ordonnée, elle devra être entreprise dans un délai de deux mois à compter de la date du présent Arrêté.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, Services Concédés et Affaires diverses, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt et un décembre mil neuf cent trente-neuf.

Le Ministre d'Etat,
 E. ROBLOT.

Le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté ;

Vu l'article 25 de la Loi n° 112 du 20 janvier 1928, modifié par la Loi n° 204 du 9 mars 1935 ;
 Vu les articles 2 (n° 3) et 10 de l'Ordonnance Souveraine n° 764 du 2 août 1928, concernant les pensions de retraite des membres du personnel judiciaire ;

Arrête :

M. Paul de Monseignat, Conseiller à la Cour d'Appel, et M. Eugène Trotabas, Juge au Tribunal de Première Instance, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1940, de la commission instituée par l'article 25 de la Loi n° 112, modifiée par la Loi n° 204, ci-dessus visées, lorsque la dite commission sera appelée à statuer sur les demandes de liquidation de pension présentées par les membres du personnel judiciaire ou leurs ayants-droit.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente-neuf.

Le Directeur des Services Judiciaires,
 Henri FORTIN.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

A dater du 1^{er} janvier 1940, les prix de la vente, de l'abonnement et des insertions légales dans le « Journal de Monaco » (Bulletin Officiel de la Principauté) sont modifiés comme suit :

Le Numéro : 0.60

ABONNEMENTS

Monaco — France et Colonies
 Un an 30 fr. — Six mois 15 fr.
 Etranger (frais de poste en sus)

Insertions légales. la ligne 4 fr.

Son Excellence le Ministre d'Etat et MM. les Conseillers de Gouvernement ne recevront pas à l'occasion du Premier Janvier.

Ils prient MM. les Fonctionnaires de se dispenser de leur adresser des vœux et des cartes pour la Nouvelle Année.

**

Le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince Souverain, ne recevra pas le 1^{er} Janvier et prie MM. les Fonctionnaires de se dispenser de lui adresser des vœux à l'occasion du Nouvel An.

**

Les Membres de la Maison Souveraine prient MM. les Fonctionnaires de se dispenser de leur adresser des vœux à l'occasion du Nouvel An.

**

M. le Directeur des Services Judiciaires ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

**

M. le Procureur Général près la Cour d'Appel ne recevra pas le Premier Janvier.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi Municipale n° 30 du 3 mai 1920, le Maire informe les sujets monégasques que la Commission spécialement instituée à cet effet, s'occupe, pendant le cours du mois de janvier, de la révision de la liste électorale.

Les électeurs ont donc intérêt à fournir au Secrétariat de la Mairie tous renseignements utiles, soit pour leur inscription, soit pour les changements d'adresse qui ont pu se produire, afin d'éviter, le cas échéant, toute confusion ou erreur possible.

Monaco, le 28 décembre 1939.

Le Maire,
 Louis AURÉGLIA.

Le Maire, Président du Bureau d'Assistance, a l'honneur d'informer le public, conformément aux dispositions de l'art 11 de la Loi n° 35, du 14 novembre 1920, que les listes des indigents assistés par le Bureau d'Assistance, sont déposées au Secrétariat de la Mairie où tout intéressé pourra les consulter.

Les réclamations contre les inscriptions portées ou radiations opérées, devront être adressées au Secrétariat Général du Ministère d'Etat pendant un délai de vingt jours, à compter de l'insertion de cet avis au présent journal.

La Direction de l'Office du Travail rappelle que pour résorber le chômage (voir Journal de Monaco du 14 décembre), MM. les employeurs ne doivent embaucher que les Monégasques (sans limite de pourcentage) et les travailleurs porteurs de la carte d'identité avec lettre A (étrangers domiciliés à Monaco et Français des communes limitrophes),

seuls travailleurs protégés (Ordonnance Souveraine 2.313 du 24 juin 1939).

C'est dire que, sans accord préalable de l'Office du Travail, il est interdit d'embaucher les travailleurs porteurs de la carte d'identité avec lettre B (non domiciliés à Monaco), les travailleurs de saison (cartes E ou H) et de présenter de nouvelles demandes de cartes d'identité de travailleurs; elles sont toutes mises en suspens.

La Direction de l'Office du Travail compte que MM. les employeurs respecteront scrupuleusement ces dispositions. S'il y était contrevenu, un texte légal interviendrait en vue de les rendre obligatoires.

Monaco, le 26 décembre 1939.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 27 décembre 1939.

Légumes

Ail.....	kilog.	4 » à	4.75
Carottes.....	—	2 » à	2.50
Céleris.....	pièce	1.50 à	2 »
Choux-fleurs.....	—	3 » à	5 »
Choux-verts.....	—	0.50 à	3 »
Endives.....	kilog.	8 » à	8.50
Épinards.....	—	2.25 à	3.50
Haricots vert fins.....	—	15 » à	18 »
Navets.....	—	1.50 à	2 »
Oignons.....	—	2 » à	2.50
— petits.....	—	3.50 à	4 »
Poireaux.....	paquet	3 » à	6 »
Poirée ou blette.....	—	0.40 à	0.55
Poivrons rouges.....	kilog.	3.50 à	6 »
Pommes de terre.....	—	1 » à	1.30
— — nouvelles.....	—	3 »	
Radis.....	paquet	0.50	
Salade.....	pièce	0.30 à	1.25
Tomates.....	kilog.	6 » à	9 »

Fruits

Bananes.....	pièce	0.50 à	0.75
Châtaignes.....	kilog.	4 » à	5 »
Citrons.....	pièce	0.40 à	0.60
Noix.....	kilog.	8 » à	9 »
Oranges.....	—	6.50 à	7.50
Poires.....	—	3.75 à	6 »
Pommes.....	—	2.50 à	8 »
Raisins.....	—	7.50 à	8.50

Prix des Viandes de Boucherie

Prix fixés par Arrêté Municipal du 7 décembre 1939.

Prix du Lait

Prix fixés par Arrêté Municipal du 18 décembre 1939.

INFORMATIONS

On a appris avec peine la mort de M. Edmond Roger qui occupa les hautes fonctions de Gouverneur Général de la Principauté du 25 juin 1906 au 15 décembre 1908.

M. Edmond Roger, ancien avocat à la Cour d'Appel de Paris, ancien Préfet du Morbihan, de la Corréze, de l'Isère, de l'Aisne, du Doubs, était Préfet de la Loire Inférieure lorsqu'il fut appelé par S.A.S. le Prince Albert I^{er} à la tête du Gouvernement de la Principauté en remplacement de M. Olivier Riit, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Des raisons de santé l'obligèrent à demander au Prince l'autorisation de se retirer.

Après un intérim rempli par M. François Roussel-Despierres, alors Secrétaire Général du Gouvernement, il fut remplacé par l'Amiral Hautefeuille.

M. Edmond Roger était Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur du Mérite Agricole et Of-

ficier de l'Instruction Publique. Il était Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne, département d'où il était originaire.

Souscriptions recueillies par S. A. S. le Prince Souverain pour les OEuvres d'Assistance de S.A.S. la Princesse Héritière en faveur des Soldats du Front :

Deuxième liste.

M. Macomber 35.200 fr. ; M^{me} la Vicomtesse de Lantsheere 1.000 fr. ; M. Mowinkel 25.000 fr. ; Anciens soldats de la Légion Etrangère 863 fr. ; M. Schœck 500 fr. ; le D^r Garbarino 200 fr. ; M. Hémy 200 fr. ; M. Eugène Garrus 100 fr. ; M. le Comte de Vienne 500 fr. ; M. Selby 100 fr. ; M^{me} Tesseires 50 fr. ; M. Ferré 100 fr. ; M. Jeanneau 500 fr. ; « Les Bigophones » 100 fr. ; M^e Chresteil 500 fr. ; Anonyme 500 fr. ; M. le Comte de Maleville 300 fr. ; M^{me} Mauran 500 fr. ; M. Garibaldi 1.000 fr. ; M. Champion 2.500 fr. ; M. Corardy 1.000 fr. ; M^{me} Lutzel 1.000 fr. ; M. de Lusats 555 fr. 30 ; M. Pesant (La Havane) 430 fr. ; Produit de la quête à l'église Saint-Charles 500 fr.

Grâce à l'initiative et sous l'impulsion de S.A.S. la Princesse Antoinette, une grande fête de Charité a été donnée, jeudi dernier, au Café de Paris, au profit des enfants de la garderie du Palais dont Son Altesse Sérénissime est la protectrice.

L'organisation de cette fête, placée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince, avait été confiée au Comité Monégasque d'Assistance et de Secours qui en a assuré la pleine réussite.

Le Souverain a daigné témoigner de Son intérêt pour cette manifestation de bienfaisance en l'honneur de Sa présence.

Dans la salle de restaurant du Café de Paris, décorée de cartouches et de banderoles aux couleurs monégasques, se dressait un superbe sapin de Noël chargé de jouets et brillamment illuminé. Les comptoirs étaient tenus par M^{lles} Roblot et Audoly, M^{mes} Raymond, Crovetto, Castellano et Rey, et furent assaillis par les acheteurs.

Une représentation de Guignol mit en joie les jeunes spectateurs. Puis les enfants de la Garderie, dans des rondes et des danses appropriées à leur âge et gracieusement réglées, furent chaudement et l'on peut dire affectueusement applaudis. Une attraction du Café de Paris, *King Kong perdue*, leur succéda et enfin *Coloquinte*, l'ami des enfants, apparut en Père Noël et déclina les rires et les bravos enthousiastes de ses petits auditeurs.

Une vente aux enchères américaines termina la fête dont les petits protégés de S. A. S. la Princesse Antoinette garderont longtemps le souvenir.

Vendredi dernier, le Comité Nice-Monaco des Amis de la Pologne a donné, dans la Salle de Conférences du Quai de Plaisance, une causerie-récital qui avait attiré un nombreux public désireux de s'associer à cette manifestation de sympathie à l'égard de la vaillante et malheureuse Nation.

Au premier rang de l'assistance on remarquait S. Exc. M. Roblot, Ministre d'Etat, S. Exc. Mgr Rivière et M. Oxner, Consul de Pologne. Sur la tribune avaient pris place le Général Berecki, Président du Comité et M. Andrieu, Secrétaire Général.

Le Général Berecki ouvrit la séance à 15 heures et exposa le caractère et le but de l'Association. Puis M. Andrieu donna lecture du rapport moral et financier.

S. Exc. Mgr Rivière prit ensuite la parole et, dans une causerie familière, évoqua les souvenirs de ses deux séjours en Pologne. Le ton de conversation aisée et cordiale que l'éminent prélat sait donner à son éloquence, l'intérêt de ses aperçus, le piquant ou le pittoresque des traits de mœurs qu'il rapportait, l'émotion indignée que provoquait la barbarie des traitements infligés par leurs maîtres aux sujets

de la Pologne allemande et russe, ont captivé l'attention du public et soulevé ses applaudissements unanimes.

Après un entr'acte où une quête fut faite au profit des réfugiés et de l'armée polonaise, M. le Chanoine Aurat, Maître de Chapelle de la Cathédrale, donna lecture d'une page émouvante sur l'œuvre de Chopin. Puis une jeune pianiste amateur, M^{lle} Janine Ramage, interpréta avec une technique remarquable et un rare sentiment musical plusieurs pièces du génial musicien polonais dont elle rendit en vraie et sensible artiste les accents héroïques et déchirants.

THÉÂTRE DES BEAUX-ARTS

La Petite Chocolatière

Ce fut un des plus grands succès du boulevard. On en est un peu surpris aujourd'hui. *La Petite Chocolatière* est le type de ces comédies qui frôlent le vaudeville, où des personnages conventionnels évoluent au milieu des malentendus, des quiproquo et où le sirop d'orgeat du sentiment est adroitement mélangé à la mousse d'un champagne de seconde zone. La jeune fille mal élevée mauvaise tête et bon cœur, échappée de dialogues de Gyp, l'amoureux fatot, le père viveur impénitent et asservi aux plus extravagants caprices de sa fille, le bureaucrate en manches de lustrine, le méridional indiscret, encombrant et subtil, la grisette aux exquis délicatesses de cœur, sont de vieilles connaissances que le public retrouve toujours avec plaisir.

La situation imaginée par Paul Gavault (nous l'avons vue en mars dernier reprise dans la spirituelle *Barbara* de M. Michel Duran) est assez plaisante : un être très médiocre, très banal se muant en héros de roman aux yeux d'une enfant gâtée qui s'éprend de lui parce qu'il lui résiste. Cette situation exploitée avec toute l'adresse bien connue de l'auteur, forme un charmant spectacle auquel son nombreux public n'a pas ménagé les bravos.

Il était d'ailleurs présenté avec le soin auquel nous a habitués le directeur du Théâtre des Beaux-Arts. M^{lle} Arlette Peters incarnait spirituellement l'insupportable et séduisante Benjamine Lapistolle. M^{lle} Marianne Rameau était avec charme la grisette sentimentale. MM. Callamand, millionnaire viveur et sympathique, Eddy Ghilain, français moyen, des plus moyens, emporté dans le tourbillon qui le mène à la fortune, ainsi que M^{mes} Mary Francey, Hélène Gerber et MM. Hamilton, Davault, Labry et Hemme se sont fait justement applaudir. M. Charpin, l'inoubliable César de *Marius*, a coloré de sa jovialité sympathique et de son savoureux accent, le rôle du peintre Bédaride.

Florence - Ceux de chez nous

Dimanche en matinée, M. Sacha Guitry a fait salle comble au Théâtre des Beaux-Arts. Point n'est besoin de souligner l'extraordinaire séduction que M. Sacha Guitry exerce sur le public. On sait que, quoi qu'il nous offre, ce qu'il offrira sera présenté avec cette grâce nonchalante, cette impertinence aimable et l'on pourrait presque dire cordiale, ce curieux mélange de scepticisme méprisant et d'indulgence, d'observation ironique et de poésie qui forment sa manière.

Qu'est-ce que *Florence* ? Une réjouissante scène dans la salle et l'intrigue la plus insignifiante ; mais autour de ce rien, les idées de théâtre les plus drôlatiques, les mots les plus charmants, les réflexions de la philosophie la plus joliment désabusée et amusée.

L'auteur, toujours au premier plan, est entouré de M^{lle} Zita Perzel, dans le rôle d'Antoinette, la fantasque étrangère, dont elle a la turbulence, l'abatage, l'élégance et l'accent ; M^{me} Geneviève Guitry d'une si rayonnante jeunesse ; M^{me} Hélène Perdrière, d'une séduisante et spirituelle coquetterie ; Jeanne Fusier-Gir, servante ahurie, et M. Robert Seller, parfait dans un rôle de second plan. En somme, un divertissement charmant.

Mais la partie la plus originale et la meilleure du spectacle est la conférence avec projections que M. Sacha Guitry a intitulée « Ceux de chez nous ». M. Sacha Guitry, assis à l'avant-scène devant la table au tapis vert, commente des films qu'il eut l'idée de prendre aux environs de 1914, alors que le cinéma en était encore à ses premiers balbutiements. Sur l'écran passent les figures des artistes et des écrivains les plus célèbres alors. Successivement, on voit Rodin dans son atelier, Claude Monet presque aveugle, Renoir aux mains paralysées, peignant avec des pinceaux fixés par des bandelettes, Degas surpris dans la rue, Rostand dans son cabinet de travail, France à la Béchellerie, et enfin le père du Conférencier, Lucien Guitry, fièrement campé sous le sombrero et dans la cape espagnols.

Pendant ce temps, M. Sacha Guitry conte des anecdotes, cite des mots (il en est de merveilleux de Degas) et s'exprime sur ces grands hommes avec le respect le plus profond et l'on pourrait dire le plus tendre. M. Sacha Guitry n'est pas de ceux dont parle Mauvengues, qui ne savent admirer que modérément. Et ce culte des esprits ou des talents supérieurs n'est pas le trait le moins sympathique de l'éblouissant auteur-comédien.

VARIÉTÉS

La fabuleuse existence du nain Tom-Pouce

Il y eut beaucoup de nains fameux dans l'Histoire. Sans parler des Mirmidons, ces minuscules habitants de l'antique Thessalie ; des pygmées, que les Anciens faisaient vivre près des sources du Nil ; de Nicolas Ferry, surnommé Bébé, nain de Stanislas Leczinski, duc de Lorraine, dont la taille, lors de sa naissance, n'atteignait que 24 centimètres et dont un sabot rempli de laine fut le premier berceau ; sans citer son contemporain Borulawski (0 m. 72), qui parvint à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans et qui eut des enfants ; Jeffery Hudson, le célèbre nain de Charles I^{er} ; la petite reine Mab, qui n'avait à l'âge de 19 ans, que 0 m. 70 ; ou bien encore le nain fameux de Philippe IV, dont Velasquez immortalisa les traits ; et le nain de Charles-Quint, dont le portrait est au Louvre ; je ne crois pas qu'il exista un nain qui eut de son vivant autant de renommée, de notoriété, je dirai même de gloire que le fameux Tom Pouce, dont le véritable nom était Charles S. Stratton, et que Barnum, son illustre manager, baptisa Tom Thumb (en français, Tom Pouce).

Il fut comblé de gloire, d'honneurs, et d'argent. Il est vrai qu'à l'encontre de certains de ses semblables il était vif, intelligent et charmant.

Né en 1832 à Bridgeport, dans la Connecticut, il ne mourut qu'en 1883, âgé de plus de cinquante ans, après avoir vécu une existence fabuleuse, comme s'il eût été protégé par les fées...

A sa naissance, Tom Pouce pesait neuf livres et deux onces (4.566 grammes). Il avait donc un poids supérieur à la normale ; à cinq mois, il pesait quinze livres et mesurait vingt-trois pouces anglais de haut (0 m. 52). Et soudain, arrêt complet de la croissance. Ses parents se désolèrent. Le bébé était éveillé, ne donnait aucun signe de maladie. Les médecins l'examinèrent, se consultèrent... et ne découvrirent rien d'anormal, sinon cette extraordinaire petite taille.

Des mois et des mois se passèrent. Le petit phénomène n'augmentait ni en hauteur ni en poids. La tristesse régnait au foyer de ses parents. Que ferait-on de cet être inachevé en quelque sorte ? Et voilà que la fortune se présenta tout à coup sous les traits de Barnum.

Barnum possédait un *Musée Américain*, dans lequel il réunissait les phénomènes les plus étranges du monde. Mais son établissement périclitait. Il lui fallait du nouveau, toujours du nouveau ; et malheureusement ses investigations en Europe et en Amérique demeuraient sans succès. Un ami lui signala un jour le petit Charles S. Stratton.

Incrédule, il rendit visite aux parents et, quand il fut en présence du nain, qui souriait gentiment comme présentant sa magique vie future, il s'écria enthousiaste :

— Il y a des millions de dollars dans Tom Thumb !

Tout de suite il avait inventé le nom prestigieux qui allait enflammer la curiosité des foules.

Barnum avait le génie de la réclame. Aussitôt, il annonça sa trouvaille au monde entier par des affiches, des annonces, des réclames, des proclamations. Il fit même insérer dans le *Courier and Enquirer* un article dont le titre était : *Something new under the sun* (quelque chose de nouveau sous le soleil) ! Et Tom Pouce parut, en effet, une nouveauté sans pareille aux Amériques ; car Barnum l'exhiba non seulement à New York, mais encore à Philadelphie, Baltimore, Boston, Cincinnati, Chicago, etc., etc.

Mais cela ne suffisait pas à Barnum. L'Amérique, c'était bien ; mais l'Europe c'était encore mieux. Au mois de janvier 1844, il s'embarqua à New York avec Tom Pouce, afin d'aller présenter ses hommages à la reine Victoria et à la noblesse d'Angleterre. Ce fut un triomphe. Barnum avait fait construire par un carrossier de Londres, habile ouvrier, une petite calèche dont la caisse avait cinquante centimètres de haut sur trente centimètres de large et qui était traînée par deux poneys hauts seulement de quatre-vingt-cinq centimètres ! Habile à jeter de la poudre aux yeux du public, Barnum avait fait peindre sur les panneaux de la voiture les armoiries du général Tom Pouce (il lui avait donné ce titre ronflant), armoiries qui représentaient les figures de la Grande-Bretagne et de la déesse de la Liberté, accompagnées du lion anglais et de l'aigle d'Amérique et de la devise : « *Go ahead !* » (En avant).

Le 25 mars 1844, le petit artiste fut conduit à Buckingham Palace et présenté à la reine, au prince Albert et à la duchesse de Kent, puis, les jours suivants, à la reine des Belges, au prince de Galles, à la princesse royale, à la princesse Alice, à la reine Adélaïde, au duc de Gloucester, au duc de Cambridge, en un mot à toute la gentry. Et c'est ainsi que Barnum put dire pittoresquement que Tom Pouce avait sauté sur les genoux de toutes les têtes couronnées de l'Europe.

La foule se pressait sur son passage quand il se promenait à Hyde Park. Tout le monde voulait le voir, l'applaudir. On le comblait de cadeaux, les Anglais eurent pour lui une véritable idolâtrie et la fameuse danseuse viennoise Fanny Elssler, qui obtint d'éclatants succès dans *La Chatte métamorphosée en femme* et dans *La Muette de Portici*, lui fit don d'une magnifique et riche épingle, qu'il conserva toute sa vie...

Barnum ne voulait pas se contenter des applaudissements de Londres ; il lui fallait la consécration de Paris.

Tom Pouce avait, comme tous les nains, une grosse tête, si on la comparait au reste du corps. Ses cheveux étaient blonds et rares. Il avait les yeux d'une expression joviale, la bouche petite et rieuse, le nez incomplet, les pieds et les mains d'une finesse exquise.

L'ensemble de sa tournure était distingué, son teint était clair, ses joues animées. On remarquait chez lui une vivacité incroyable et un don d'imitation étrange. Il répondait avec une précision rapide aux questions qui lui étaient faites et il ne paraissait pas embarrassé de celles qu'il attendait le moins. Il avait les mains pleines de bijoux et de tabatières microscopiques que l'admiration des Anglaises avait fait fabriquer à son intention.

Le *Journal des Débats*, qui passait pour la gazette la plus grave, la plus sérieuse de l'époque, consacra à Tom Pouce un grand article quand celui-ci arriva à Paris à la fin de février 1845.

La présentation de Tom Pouce eut lieu le 23 mars, à la Salle des Concerts de la rue Vivienne, et il y rencontra un énorme succès, comme dans les villes étrangères. Le rédacteur du *Journal des Débats* nous a laissé des détails pittoresques et très amusants sur cette réception.

« Tom Pouce — dit-il — en toutes choses paraît fort au courant des grandes manières ; le séjour de Londres lui a profité ; il est maintenant un *lion* accompli. Tout le monde a remarqué la façon dont il saluait l'assistance après quelque exercice particulièrement applaudi ; et quand il a quitté le salon royal, il s'est retiré en marchant à reculons pour ne présenter que la face à l'auguste assistance et conformément à la stricte loi de l'étiquette diplomatique.

« Le roi a remis lui-même au courtois mirmidon une épingle fort belle en brillants, mais qui avait l'inconvénient de ne pas être proportionnée à sa taille ; elle aurait pu lui servir d'épée. Quoi qu'il en soit, le général exprima le désir de l'attacher à sa cravate ; ce qu'il a fait en détachant l'épingle de Fanny Elssler. Cette infidélité apparente de Tom Pouce n'était qu'une marque de déférence qu'il voulait donner au roi ; car on assure que, de tous les honneurs qu'il a rapportés de ses voyages, aucun ne lui sourit plus agréablement que le souvenir de la belle danseuse.

« Un jour, dit-on, poursuivi à outrance par la curiosité de la foule dans un lieu public, il vit de loin Fanny Elssler qui portait un manchon. Tom Pouce comprit qu'il était sauvé. Il courut à elle, sauta sur son bras, se fourra dans

les chauds replis de son hermine et parvint ainsi à s'échapper. »

Tom Pouce était minuscule et les manchons à cette époque étaient volumineux. Donc qu'on ne crie pas à l'in vraisemblable ! D'ailleurs, trente-huit ans plus tard, Tom Pouce dut la vie à sa taille lilliputienne. Au cours de la nuit, un incendie s'était déclaré dans son hôtel. Cent personnes périrent victimes des flammes, mais lui seul put s'échapper...

Il était, en effet, d'une légèreté et d'une prestesse extraordinaires, même dans un nain. L'exercice auquel il se livrait avec une prédilection marquée, c'était l'imitation des poses des plus belles statues de l'antiquité grecque ; ou il représentait, par l'attitude du corps et le mouvement des bras, des scènes connues de l'Histoire Ancienne. On le vit ainsi, monté sur une table ronde, reproduire successivement le combat de David contre Goliath, la lutte de Samson ébranlant les colonnes du Temple, Hercule terrassant le lion de Némée.

Constatant son succès, deux célèbres auteurs dramatiques de l'époque — Dumanoir et Clairville — écrivirent spécialement pour lui une féerie : *le Petit Poucet*, qui eut un succès colossal...

L'amour règne dans le cœur des nains comme dans le cœur des autres humains. Barnum avait engagé, pour doubler l'intérêt des exhibitions de Tom Pouce, un autre nain, qu'il avait baptisé du nom de « le commodore Nutt » et qui mesurait 1 m. 087, et deux naines, les sœurs Warren. Tom Pouce s'éprit éperdument de l'une d'elles : Lavinia. Celle-ci penchait pour le commodore Nutt, qui lui paraissait plus beau et qui était bien plus jeune. Mais Tom Pouce était riche, immensément riche. Pensez donc : au cours de ses visites aux principales villes de France et de l'étranger, ses exhibitions avaient réalisé une recette de 3.750.000 francs. C'était coquet ! Barnum inventa l'expression : « Plus que le maximum ! » Et Lavinia ne résista pas ; d'autant plus que Barnum, extraordinaire impresario, usa de toute son influence pour la convaincre.

Il avait imaginé de faire du mariage des deux nains une magnifique cérémonie, à laquelle seraient invitées les plus hautes notabilités des Etats-Unis. Le mariage fut donc annoncé, publié, commenté dans toutes les villes de l'Union, si bien que, lorsqu'il eut lieu, à Grace Church, il y eut presque une émeute, car des milliers de personnes se pressaient pour y assister.

Et le prodigieux succès continua à accompagner Tom Pouce dans ses voyages. Jusqu'au jour où il mourut.

Le nain avait eu un enfant avec Lavinia, il l'avaient appelé Minnie Tom Thumb ; mais ils eurent la douleur de le perdre...

Notre héros ne laissa qu'un nom et le souvenir d'une vie fantastique.

Alin MONJARDIN.

Correspondance Havas.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-neuf juin mil neuf cent trente-neuf, enregistré ;

Entre la dame Thérèse GALLO, épouse Remigio Anchois, femme de chambre, demeurant à Monte-Carlo, 11, rue des Orchidées ;

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau en date du 21 mars 1939 » ;

Et le dit sieur Remigio ANCHOIS, demeurant à Monte-Carlo, 11, rue des Orchidées ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps d'entre les époux Gallo-Anchois, aux torts et griefs réciproques des parties avec toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 21 décembre 1939.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

AVIS

Les créanciers de la faillite des époux REBELLIMAGNI, commerçants à Monaco, sont avertis, conformément à l'article 465 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936) que M. Olivé, Syndic de la dite faillite, a déposé au Greffe Général l'état des créances qu'il a eu à vérifier avec l'indication de la décision prise par le Juge Commissaire sur les propositions faites par lui pour chacune d'elles.

Monaco, le 28 décembre 1939.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 12 décembre 1939; M. Paul-Charles-Emile BONINO, entrepreneur de peinture, demeurant à Monte-Carlo, 13, avenue de l'Annonciade, a cédé à M. Arnolfo SACCHETTI, peintre décorateur, demeurant maison Sacchetti à Saint-Roman, le fonds de commerce de peinture et vitrerie (magasin et atelier) situé à Monte-Carlo, 13, avenue de l'Annonciade.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de M^e Auguste Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 28 décembre 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

Dissolution de Société

Par jugement en date du 7 décembre 1939, le Tribunal de Première Instance de Monaco a prononcé la dissolution de la Société en nom collectif ayant existé entre MM. J.-B. RINALDI et Richard VIALE, constituée suivant acte du 27 juillet 1929, enregistré.

La dite Société ayant eu pour objet l'exploitation d'un commerce et d'un atelier de constructions et de réparations mécaniques avec siège social à Monaco, 35, boulevard Prince-Rainier.

Par le même jugement, M. Olivé Joseph expert-comptable, 2, rue Caroline à Monaco a été nommé liquidateur de la dite Société avec les pouvoirs habituels et les plus étendus.

Le Liquidateur,
J. OLIVÉ.

S. H. A. M. BUCKDON

Messieurs les actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque Buckdon sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, le 12 janvier 1940, à 15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Dissolution anticipée de la Société ;
- 2° Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration.

S. H. A. M. PARKSON

Messieurs les actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque Parkson sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, le 12 janvier 1940, à 17 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Dissolution anticipée de la Société ;
- 2° Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration.

Société Monégasque de Publicité et de Propagande

Les actionnaires de la Société Monégasque de Publicité et de Propagande sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 28 janvier 1940 à 10 heures, au siège social, 9, rue du Ténac à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration. Rapport des Commissaires aux comptes. Examen des comptes des exercices 1938 et 1939, approbation s'il y a lieu et décharge à qui de droit. Démission et nominations d'administrateurs. Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1940 et fixation de leur rétribution. Questions diverses.

Les actionnaires devront déposer leurs titres au siège social avant le 20 janvier 1940.

Le Conseil d'Administration.

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 %, 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 42.1939, 42.1987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.

Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Transports des Marchandises

en provenance ou à destination de l'étranger.

La S. N. C. F. attire l'attention des exportateurs et des importateurs sur le fait que les wagons chargés de marchandises en provenance ou à destination de l'étranger sont fréquemment arrêtés dans les gares frontières, soit par suite de l'absence ou de l'insuffisance de pièces de douanes qui doivent accompagner le transport, soit par suite de l'absence ou de l'établissement incomplet ou inexact des déclarations d'exportation et engagement de cession de devises mod. n° 02-04 et mod. 05.

Afin d'éviter ces difficultés, les intéressés sont instamment priés d'apporter tous leurs soins à la confection et à la remise de toutes les pièces qui doivent accompagner les transports, de les joindre à la lettre de voiture et dans le cas où elles ne pourraient être jointes à cette pièce, d'indiquer soit la gare frontière soit le bureau de douane où elles sont déposées.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

En vue de favoriser la reprise de la prochaine saison d'hiver sur le Littoral Méditerranéen et pour répondre aux vœux des Organisations Touristiques,

la Société Nationale des Chemins de Fer a décidé, d'un commun accord avec la Compagnie des wagons-lits, de doubler, à partir du 1^{er} décembre, tous les vendredis au départ de Paris, et tous les dimanches au départ de Nice, les trains 511 et 512 qui assurent les relations rapides avec la Côte d'Azur.

Les trains réguliers 511 et 512 continueront à circuler, ces jours-là, avec leur composition normale comportant 2 voitures wagons-lits.

Les trains bis supplémentaires comprendront 3 voitures wagons-lits, des voitures de 1^{re} et 2^e classe, des couchettes de 1^{re} classe et un wagon-restaurant.

CHAQUE SEMAINE, LISEZ
MINERVA

la grande revue illustrée.

Ses contes et ses romans,
ses rubriques de mode, de
beauté, de conseils pratiques,
ses bonnes recettes
culinaires, ses élégants
modèles de fricot, ses
articles documentaires, ses
interviews, ses reportages,
ses échos d'actualités,

font de

MINERVA

l'hebdomadaire
de la femme moderne

Sa présentation séduit. Sa
lecture retient. C'est le journal
féminin le plus divers, le plus
complet.

En vente partout: le n° 1 fr. 25

Spécimen gratuit
sur demande

à

MINERVA

1, rue des Italiens, Paris-9^e

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

POUR LOUER OU ACHETER

Immobilier, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Cessions - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

SERRURERIE - FERONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212.75